

USBTA4 - Réhabilitation

Présentation

Objectifs pédagogiques

- Décrire les principales techniques de réhabilitation du bâti ancien
- Maîtriser les techniques de réhabilitation du bâti ancien
- Réaliser un diagnostic de l'état d'une construction ancien
- Réaliser un diagnostic de la performance énergétique du bâti ancien

Le cours est dispensé dans un contexte où l'aspect **impact environnemental** d'un projet doit être pris en compte :

- Optimisation des matériaux et des méthodes de construction
- Coûts de mise en œuvre
- Coûts d'exploitation
- Cycle de vie
- Recyclage

Compétences

- Prendre en compte les techniques de réhabilitation du bâti ancien
- Réaliser un diagnostic de l'état d'une construction ancienne
- Réaliser un diagnostic de la performance énergétique du bâti ancien
- Prendre en compte les caractéristiques chimiques, physiques et mécaniques des matériaux de construction
- Prescrire les matériaux et les solutions technologiques associées selon les règles de l'art

Programme

Contenu

- Bâti ancien et bâti nouveau → Quelles différences ?
- Bâti ancien et exigences contemporaines → Incompatibilité ?
- Rénover, réhabiliter, ou simplement préserver ?
- Assurance et contentieux des travaux sur bâti ancien
- Savoir ausculter une construction → "Est-ce grave, Docteur ?"
- Les diagnostics réglementaires
- Particularités des chantiers de réhabilitation
- Les fondations
- Les planchers
- Les maçonneries
- Les charpentes
- Les couvertures
- La réparation et le nettoyage des façades
- Les fissures → Un mal nécessaire ?

Mis à jour le 07-04-2023



Code : USBTA4

Unité spécifique de type cours
6 crédits

Responsabilité nationale :
EPN01 - Bâtiment et énergie / 1

Contact national :

Chaire de BTP
292 rue St Martin
16-1-24,
75003 Paris

Said Masaoudi
said.masaoudi@lecnam.net

- La performance thermique du bâti ancien

- L'électricité et l'eau dans le bâti ancien → Une grande vigilance

Modalités de validation

- Contrôle continu
- Examen final
- Mémoire
- Projet(s)

Description des modalités de validation

Première session : Contrôle continu, rendu de projet, soutenance orale, examen selon le choix de l'équipe pédagogique après validation par le responsable national de l'US

Seconde session : Selon le règlement spécifique de la formation en alternance